



**PRÉFET
DE MAYOTTE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction de l'Alimentation,
de l'Agriculture et de la Forêt

COMMUNIQUE DE PRESSE

Dzaoudzi, le Vendredi 17 Novembre 2023

Appel à Manifestation d'Intérêt relatif au plan stratégique national (PSN) pour les interventions de coopérations locales

La Direction de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt (DAAF) de Mayotte est l'autorité de gestion du FEADER et du plan stratégique nationale (PSN) pour la période 2023-2027. Elle lance un appel à manifestation d'intérêt (AMI) dans le cadre des subventions visant au soutien de la coopération rurale sur le territoire mahorais. Deux interventions du PSN sont déclinées localement :

Intervention 77.07 « *Soutien aux projets pilotes et développement de nouveaux produits, pratiques, procédés et techniques dans les RUP françaises* » : elle vise à financer des projets de mise au point de nouveaux procédés et pratiques dans le secteur de l'agriculture, de l'agroalimentaire, de la protection de l'environnement et de l'agroforesterie ainsi que les projets d'expérimentation agronomique.

Les porteurs de projet concernés sont les organismes de recherche, les instituts techniques, les organisations professionnelles agricoles, les établissements d'enseignement agricole, les associations loi 1901, les collectivités, les autres entités des secteurs agricoles, agroalimentaire et forestier, ou autres acteurs du développement rural.

Intervention 77.06 « *Autres projets de coopération répondant aux objectifs de la PAC* » : elle vise à financer les projets concernant la reterritorialisation de l'alimentation via la structuration des filières agricoles locales, la création de valeur autour des produits agricoles, agroforestiers et alimentaires, la transition climatique et environnementale de l'agriculture ainsi que tout autre projet de coopération permettant de répondre aux enjeux de la politique agricole commune (PAC).

Les porteurs de projet concernés sont les groupements d'exploitants, les organisations professionnelles agricoles, les collectivités locales, les entreprises privées, les partenariats, les réseaux et pôles d'excellence nouvellement créés ou commençant une nouvelle activité, les établissements publics, les associations loi 1901.

L'objectif de cet AMI est de préparer le lancement de deux appels à projet (AAP) prévu au 1^{er} trimestre 2024 sur ces interventions en tenant compte des projets envisagés dès à présent par les acteurs locaux, dans le cadre d'une enveloppe financière limitée.

Les porteurs de projets potentiels sont donc invités à les communiquer à la DAAF en utilisant le modèle de fiche projet disponible sur le site internet de la DAAF : [Fiche projet | DAAF Mayotte \(agriculture.gouv.fr\)](#).

L'appel à manifestation d'intérêt décrivant en détail le contexte ainsi que l'action attendue est disponible ici : https://daaf.mayotte.agriculture.rie.gouv.fr/IMG/pdf/ami_77_06_77.07.pdf

Une réponse à l'AMI ne vaut ni dépôt de demande d'aide, ni promesse d'attribution de subvention. Les fiches projet complétées sont attendues jusqu'au **lundi 4 décembre 2023**.